

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23330187

Déposé
30-03-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/04/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0431228643

Nom(en entier) : **Gérard Blanchart**

(en abrégé) :

Forme légale : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Hippolyte Boulenger(TOU) 11
: 7500 Tournai**Objet de l'acte :**MODIFICATION FORME JURIDIQUE, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS), DENOMINATION,
DEMISSIONS, NOMINATIONS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Marie-Christine DERONNE, Notaire de résidence à Tournai 2ème canton, le 29 mars 2023, en cours d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «**GERARD BLANCHART**» dont le siège est situé à 7500 Tournai, Rue Hippolyte Boulenger, 11. Immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0431.228.643, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Décision d'adapter les statuts de la société aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

2° Décision de modifier la dénomination de la société en vue d'adopter la dénomination « **BLANCHART & FILS** »

3° Décision de supprimer le compte de capitaux propres statutairement indisponible dans les statuts et de le mettre à disposition pour des distributions futures.

4° Pouvoirs à l'organe d'administration en vue de procéder dans les limites des articles 5:142 et 5:143 du code des sociétés et des associations, à des distributions provenant du bénéfice de l'exercice en cours ou du bénéfice de l'exercice précédent tant que les comptes annuels de cet exercice n'ont pas été approuvés, le cas échéant réduit de la perte reportée ou majoré du bénéfice reporté.

5° Démissions & Nominations - L'assemblée générale décide :

- de mettre fin à la fonction du gérant statutaire actuel, mentionné ci-après, et procède immédiatement au renouvellement de sa nomination en qualité d'administrateur statutaire pour une durée illimitée : Monsieur Gérard BLANCHART ici présent et qui accepte. Son mandat est gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale

- de mettre fin à la fonction du gérant non-statutaire actuel, mentionné ci-après, et procède immédiatement au renouvellement de sa nomination en qualité d'administrateur statutaire pour une durée illimitée : Monsieur Cyrille BLANCHART ici présent et qui accepte. Son mandat est rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée générale

Chaque administrateur agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque administrateur représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

6° Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations, sans modification de l'objet de la société.

7° Statuts coordonnés

8° Adresse du siège à 7500 Tournai, Rue Hippolyte Boulenger, 11.

9° Pouvoirs à l'organe d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécution des présentes.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Marie-Christine DERONNE

Notaire à Tournai (2ème canton)

Déposé en même temps : Expédition et statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").